

EXTRAIT DU

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE VIANDEN

Séance publique du 30 avril 2025

Date de la convocation publique: 24.04.25

Date de la convocation des conseillers: 24.04.25

Présents: M. WEYRICH François, Bourgmestre, MM. PETRY Paul, MAJERUS Henri, Echevins, M. KLASSEN Jean-Marie, M. VINANDY Jean-Claude, MME SCHAEFER Patty, Mme MARQUES CONSTANTINO Adelaïde, M. DÜBBERS André, M. RODRIGUES TEIXEIRA Fernando José; conseillers communaux, M. Pol Schaus, secrétaire communal

Absent(s):exc.:

Absent(s):non exc.:

Point de l'ordre du jour: 02a

Objet: Fixation des taxes d'entrée à la piscine en plein air à partir de la saison touristique 2025

Le Conseil Municipal

Revu sa délibération du 05 juin 2024 portant fixation des prix d'entrée à la piscine,

Considérant que la recette inscrite sous 2/823/706090/99001 au budget des recettes ordinaires de l'exercice 2025 s'élève au montant de 100.000,00 €,

Revu sa délibération du 11 décembre 2024 par laquelle le Conseil Communal a arrêté le budget de l'exercice 2025,

Considérant que le budget de l'exercice 2025 a été approuvé par le Ministre de l'Intérieur le 15 janvier 2025,

Vu les dispositions de la loi communale du 13 décembre 1988,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

Décide à l'unanimité des voix

les prix d'entrée applicables à la piscine en plein air sont fixés comme suit :

| Adultes | |
|--|---------|
| 2 heures | 4,00 € |
| Chaque 30 Minutes supplémentaires | 0,50 € |
| Carte journalière | 10,00 € |
| Abonnement saisonnier de 2 heures | 60,00 € |
| Abonnement saisonnier pour une journée | 90,00€ |
| Enfants (7-15 ans) | |
| 2 heures | 3,00 € |
| Chaque 30 minutes supplémentaires | 0,50 € |
| Carte journalière | 7,00 € |

Abonnement saisonnier
pour une journée

50,00 €

Les recettes seront comptabilisées sous l'article 2/823/706090/99001 du budget ordinaire.

Prie
l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente.

En séance, date que dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Vianden, le 06.05.25
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,





AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 30 avril 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des taxes d'entrée à la piscine en plein air à partir de la saison touristique 2025, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2025-A214

Vianden le 03 juillet 2025

Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre

François Weyrich



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 30 avril 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des taxes d'entrée à la piscine en plein air à partir de la saison touristique 2025, a été dûment publiée.

Réf : FC05-2025-A214

Vianden le 07 juillet 2025

Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre

François Weyrich





Place Vic Alens
Bâtiment Postale 10
L-9401 VIANDEN

Tel: +352/ 83 46 21-1
Fax: +352/ 83 46 26

Email: secretariat.vianden@ville.vianden.lu
www.vianden.lu



AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 30 avril 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des taxes d'entrée à la piscine en plein air à partir de la saison touristique 2025, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2025-A214

Vianden le 03 juillet 2025

Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre

François Weyrich

A blue circular stamp from the "Ville de Vianden - Administration Municipale". The stamp contains the text "Ville de Vianden" at the top, "Administration Municipale" at the bottom, and a small illustration of a building in the center.



Ville de Vianden

Finances communales

Autre impôt, taxe ou redevance

Date délibération : 30/04/2025

Référence

FC05-2025-A214

APPROBATION

La délibération du 30 avril 2025 prise par le conseil communal de la Ville de Vianden transmise en date du 7 mai 2025 relative à la fixation des taxes d'entrée à la piscine en plein air à partir de la saison touristique 2025 (Point de l'ordre du jour : 02a) est approuvée.

Celle-ci doit encore être publiée en due forme et reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, aux fins d'en faire mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Fait le 27 juin 2025

Le Ministre des Affaires intérieures,

Léon Gloden